|  |  |
| --- | --- |
|  | **MODELES D’ARRETES** |
| **Objet :** MISE EN CONGE PARENTAL D’UN AGENT TITULAIRE IRCANTEC | **Date :**03/2022 |

**ARRETE PLACANT UN FONCTIONNAIRE EN POSITION DE CONGE PARENTAL**

**M……………………………….**

**GRADE ……………………………………………..**

Le Maire (ou le Président) de ....................,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant, la naissance de *(nom et prénom de l’enfant)* …………………………….. né(e) le ……………………………………….

Vu la demande de ………………………………………., (grade, qualité) ………………………………………………………….. suivant lettre du ……………………… sollicitant le bénéfice d’un congé parental à compter du ……………. pour une durée de …….. mois (par périodes de deux mois à six mois renouvelables) ;

**A.R.R.E.T.E.**

**Article 1er** **-** A compter du ............................., M................................... né(e) le ....................., (*grade, qualité*) …………………………………………………………………, est placé(e) en position de congé parental pour une période de ……… mois allant jusqu’au ………………………………………….. inclus (par périodes de deux mois à six mois renouvelables).

**Article 2** **-**  La présente période de congé parental est renouvelable.

 L’intéressé(e) devra présenter un mois au moins avant l’expiration de la période en cours sa demande de renouvellement.

**Article 3** **-** Dans cette position, le fonctionnaire n'acquiert pas de droit à la retraite, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires relatives aux pensions prévoyant la prise en compte de périodes d'interruption d'activité liées à l'enfant.

Il conserve ses droits à l'avancement, dans la limite d'une durée de cinq ans pour l'ensemble de sa carrière.

Cette période est assimilée à des services effectifs dans le cadre d'emplois.

**Article 4 -** Le présent arrêté sera :

- notifié à l'agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion.

 Fait à ................................., le .........................,

 Le Maire (Le Président)

 (Nom, Prénom et signature),

M. Le Maire (Le Président)

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand soit par voie postale : 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont Ferrand cedex 1 ou bien par voie électronique sur le site internet : [http://www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr/)

dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : ………………

Signature de l'agent :